



The European Agricultural Fund for Rural Development:  
Europe investing in rural areas



# Rapport annuel de mise en œuvre

## France - Rural Development Programme (Regional) - Alsace

Rapport annuel de mise en œuvre	
<b>Période</b>	01/01/2024 - 31/12/2024
<b>Version</b>	2024.1
<b>Statut - Nœud actuel</b>	Accepté par la CE - European Commission
<b>Référence nationale</b>	Consultation écrite Comité Suivi du 30/06 au 12/07/2025
<b>Date d'approbation par le comité de suivi</b>	12/07/2025

Version du programme en vigueur	
<b>CCI</b>	2014FR06RDRP042
<b>Type de programme</b>	Programme de développement rural
<b>Pays</b>	France
<b>Région</b>	Alsace
<b>Période de programmation</b>	2014 - 2022
<b>Version</b>	13.0
<b>Numéro de la décision</b>	C(2024)8945
<b>Date de la décision</b>	10/12/2024
<b>Autorité de gestion</b>	Région Grand Est
<b>Organisme de coordination</b>	Agence de Services et de Paiement

## Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	16
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	30
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	31
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	31
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	34
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	35
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	35
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	35
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	35
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	38
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	39
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	39
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	41
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	42
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	42
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	52
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	54
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	54
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	54
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	54
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	59

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	61
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES .....	62
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	63
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....	64
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	66
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	67
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	68
Annexe II .....	69
Documents .....	81

# 1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

## 1.a) Données financières

Voir les documents joints

## 1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

### 1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2024			0,20	70,96	0,28
	2014-2023			0,11	39,03	
	2014-2022			0,11	39,03	
	2014-2021			0,11	39,03	
	2014-2020			0,15	53,22	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2024			5,00	83,33	6,00
	2014-2023			3,00	50,00	
	2014-2022			3,00	50,00	
	2014-2021			3,00	50,00	
	2014-2020			3,00	50,00	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2024			55,00	11,00	500,00
	2014-2023			55,00	11,00	
	2014-2022			55,00	11,00	
	2014-2021			55,00	11,00	
	2014-2020			55,00	11,00	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2024	11,80	96,42	11,80	96,42	12,24
		2014-2023	11,06	90,37	11,06	90,37	
		2014-2022	12,48	101,98	11,41	93,23	
		2014-2021	12,96	105,90	9,70	79,26	
		2014-2020	9,94	81,22	7,26	59,32	
		2014-2019	9,71	79,34	5,23	42,74	
		2014-2018	6,86	56,06	2,60	21,25	
		2014-2017	4,81	39,30	1,58	12,91	
		2014-2016	2,04	16,67	0,56	4,58	
		2014-2015	0,02	0,16	0,02	0,16	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	46 683 008,65	100,26	44 325 530,51	95,19	46 563 963,45
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	46 683 008,65	100,26	44 325 530,51	95,19	46 563 963,45

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2024	5,76	122,76	5,76	122,76	4,69
		2014-2023	5,27	112,31	5,27	112,31	
		2014-2022	4,81	102,51	4,59	97,82	
		2014-2021	4,02	85,67	3,49	74,38	
		2014-2020	3,41	72,67	2,90	61,80	
		2014-2019	2,80	59,67	2,45	52,21	
		2014-2018	2,37	50,51	1,96	41,77	
		2014-2017	2,69	57,33	1,66	35,38	
		2014-2016	2,21	47,10	0,42	8,95	
		2014-2015	0,33	7,03	0,33	7,03	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	16 040 818,72	99,92	14 222 306,20	88,59	16 053 440,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	16 040 818,72	99,92	14 222 306,20	88,59	16 053 440,00

Domaine prioritaire 2C+							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
Total des investissements en faveur d'une gestion efficace et durable des forêts (€) (P2C) (€)		2014-2024			18 740 564,77	64,18	29 199 245,92
		2014-2023			13 595 972,94	46,56	
		2014-2022			12 643 687,27	43,30	
		2014-2021			10 301 558,58	35,28	
		2014-2020			9 393 258,00	32,17	
		2014-2019			6 992 950,00	23,95	
		2014-2018			5 548 701,43	19,00	
		2014-2017			536 984,63	1,84	
		2014-2016			232 500,00	0,80	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	1 157 648,75	100,00	1 141 234,05	98,58	1 157 648,58
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	7 758 147,86	88,59	5 839 745,49	66,68	8 757 852,11
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	159 956,56	98,87	82 659,00	51,09	161 780,11
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	9 075 753,17	90,06	7 063 638,54	70,09	10 077 280,80

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2024					0,00
		2014-2023					
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015	0,01				
Total des investissements (public et privé) dédiés à la transformation et la commercialisation (euros)		2014-2024			18 903 559,90	81,58	23 170 836,78
		2014-2023			12 000 815,89	51,79	
		2014-2022			7 309 144,71	31,54	
		2014-2021			4 229 559,15	18,25	
		2014-2020			3 662 124,00	15,80	
		2014-2019			2 660 262,00	11,48	
		2014-2018			1 248 480,00	5,39	
		2014-2017			520 912,37	2,25	
		2014-2016			384 931,00	1,66	
		2014-2015			27 476,00	0,12	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	8 668 965,84	93,53	7 282 174,34	78,57	9 268 334,71
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	8 668 965,84	93,53	7 282 174,34	78,57	9 268 334,71

Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2024			18,35	139,76	13,13
	2014-2023			18,35	139,76	
	2014-2022			17,79	135,50	
	2014-2021			15,93	121,33	
	2014-2020			13,67	104,12	
	2014-2019			13,27	101,07	
	2014-2018					
	2014-2017			5,79	44,10	
	2014-2016					
2014-2015						
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2024			19,24	134,45	14,31
	2014-2023			19,24	134,45	
	2014-2022			18,64	130,26	
	2014-2021			16,74	116,98	
	2014-2020			14,37	100,42	
	2014-2019			14,35	100,28	
	2014-2018			11,69	81,69	
	2014-2017			6,66	46,54	
	2014-2016					
	2014-2015			0,30	2,10	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2024			19,49	133,45	14,60
	2014-2023			19,49	133,45	
	2014-2022			18,90	129,41	
	2014-2021			16,97	116,20	
	2014-2020			14,57	99,76	

		2014-2019			14,56	99,69	
		2014-2018			12,16	83,26	
		2014-2017			10,48	71,76	
		2014-2016					
		2014-2015			3,49	23,90	
Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de l'eau (euros)		2014-2024					0,00
		2014-2023					
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de la biodiversité (euros)		2014-2024			2 281 680,02	91,10	2 504 683,99
		2014-2023			1 895 602,79	75,68	
		2014-2022			1 448 841,46	57,85	
		2014-2021			1 141 406,83	45,57	
		2014-2020			838 472,00	33,48	
		2014-2019			555 746,00	22,19	
		2014-2018			377 028,06	15,05	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	77 309,62	50,02	77 309,62	50,02	154 549,22

M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	18 695 756,40	82,60	11 251 301,73	49,71	22 633 049,31
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	11 767 281,86	100,90	9 343 286,16	80,12	11 662 112,02
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	37 999 387,15	100,23	32 364 861,68	85,37	37 910 486,44
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	29 194 036,65	95,30	25 449 037,65	83,07	30 635 221,33
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	40 426 676,79	100,00	40 026 267,24	99,01	40 426 326,67
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	504 087,09	99,99	422 747,14	83,86	504 140,30
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	138 664 535,56	96,34	118 934 811,22	82,64	143 925 885,29

Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		2014-2024	29 633 551,96	186,27	29 633 551,96	186,27	15 909 260,80
		2014-2023	29 346 132,59	184,46	29 346 132,59	184,46	
		2014-2022	28 147 292,72	176,92	28 147 292,72	176,92	
		2014-2021	11 519 404,16	72,41	11 519 404,16	72,41	
		2014-2020	11 519 404,16	72,41	11 519 404,16	72,41	
		2014-2019	5 723 233,00	35,97	5 723 233,00	35,97	
		2014-2018	5 723 233,00	35,97	5 723 233,00	35,97	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	831 124,20	91,35	511 744,68	56,25	909 827,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	10 168 907,94	131,22	10 168 907,93	131,22	7 749 283,74
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	11 000 032,14	127,03	10 680 652,61	123,35	8 659 110,74

Domaine prioritaire 5D							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
Nombre de plans climat visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou les émissions d'ammoniac (nombre d'opérations)		2014-2024			11,00	100,00	11,00
		2014-2023			11,00	100,00	
		2014-2022			11,00	100,00	
		2014-2021					
		2014-2020			8,00	72,73	
		2014-2019			8,00	72,73	
		2014-2018			5,00	45,45	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	1 075 736,72	111,28	1 075 736,71	111,28	966 667,44
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	1 075 736,72	111,28	1 075 736,71	111,28	966 667,44

Domaine prioritaire 6B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2024			75,00	277,78	27,00
	2014-2023			75,00	277,78	
	2014-2022			68,00	251,85	
	2014-2021			54,00	200,00	
	2014-2020			32,00	118,52	
	2014-2019			10,00	37,04	
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2024			53,63	110,90	48,36
	2014-2023			52,33	108,21	
	2014-2022			47,13	97,46	
	2014-2021			27,54	56,95	
	2014-2020			24,49	50,64	
	2014-2019			10,87	22,48	
	2014-2018			8,91	18,43	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2024			28,74	103,06	27,89
	2014-2023			28,74	103,06	
	2014-2022			28,74	103,06	
	2014-2021			28,74	103,06	
	2014-2020			28,74	103,06	

		2014-2019			28,74	103,06	
		2014-2018			28,74	103,06	
		2014-2017			28,74	103,06	
		2014-2016			28,74	103,06	
		2014-2015			28,74	103,06	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	568 320,43	52,72	511 785,83	47,48	1 077 965,73
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	53 944 464,85	127,76	19 049 031,76	45,11	42 223 627,98
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	14 029 460,49	114,23	11 238 034,57	91,50	12 281 770,64
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	68 542 245,77	123,31	30 798 852,16	55,41	55 583 364,35

## **1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire**

### 1/ MISE EN OEUVRE DU PDR ALSACE 2014-2022 : année 2024

#### 1-1/Modification du PDR Alsace 2014-2022

Les modifications du PDR Alsace validées en mai et en décembre 2024 ont porté sur des transferts de crédits entre mesures afin de mieux répondre à l'évolution des besoins du territoire en modifiant la maquette par des transferts vers les dispositifs affichant une augmentation des besoins.

#### 1-2/ Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) portant sur l'année civile 2022

Le RAMO du PDR 2014-2022 Alsace portant sur l'année civile 2023 a été soumis à l'avis du Comité régional de suivi des programmes européens Alsace par consultation écrite du 12 au 23 juillet 2024 puis adressé à la Commission européenne le 24 juillet 2024 qui l'a approuvé le 12 septembre 2024.

#### 1-3/ Suivi du Cadre de performance

Les progrès dans la réalisation des objectifs du PDR Alsace 2014-2022 à fin 2023 sont décrits dans le RAMO portant sur l'année civile 2023 et transmis à la Commission européenne en date du 24 juillet 2024.

#### 1-4/ Dégagement d'office

L'état d'avancement des paiements FEADER au 31 décembre 2024 a permis d'éviter un dégagement d'office en 2024, 100% du montant de paiement FEADER à justifier au titre de l'année 2024, au regard du profil de paiement FEADER fixé dans le PDR Alsace, ayant été atteint.

### 2/ ETAT D'AVANCEMENT DE LA CONTRIBUTION DU PDR ALSACE AUX PRIORITES ET DOMAINES PRIORITAIRES

La contribution du PDR Alsace aux priorités et domaines prioritaires (DP) est présentée ci-après sur la base de la dépense publique totale (montant total d'aides publiques) engagée ou payée :

- la dépense publique totale engagée est calculée sur l'ensemble des opérations qu'elles soient achevées ou non,
- la dépense publique totale payée est calculée sur l'ensemble des opérations ayant fait l'objet d'un paiement, qu'elles soient achevées ou non.

#### Dépense publique totale engagée

Au 31 décembre 2024, le montant de la dépense publique totale engagée s'élève à 299 M€ (246 M€ à fin 2023) dont 174 M€ (146 M€ à fin 2023) de FEADER.

La dépense publique totale engagée a très fortement progressé en 2024 passant de 246 M€ à fin 2023 à 299 M€ à fin 2024 (+ 53 M€ soit une progression de 21%). Cette forte augmentation concerne principalement

les priorités 4 et 6 et dans une moindre mesure la priorité 2.

Le taux d'engagement du FEADER au regard de la maquette du PDR a progressé de 15 points passant de 82% à fin 2023 à 97% à fin 2024.

Le montant total d'aides publiques engagées se répartit, selon les Priorités de l'Union européenne, comme suit :

- Priorité 2-compétitivité agricole et forestière : 71, M€
- Priorité 3-chaîne alimentaire : 8,6 M€
- Priorité 4-environnement : 138 M€
- Priorité 5-énergie, climat : 12 M€
- Priorité 6-territoires : 68 M€

*Source : Données ODR (Observatoire du Développement rural) au 31 décembre 2024 (hors Assistance technique)*

#### Dépense publique totale payée

En considérant l'ensemble des opérations ayant fait l'objet d'au moins un paiement au titre du PDR Alsace, la dépense publique totale payée cumulée de 2014 à 2024 s'élève à 234 M€ (201 M€ à fin 2023), dont 143 M€ (123 M€ à fin 2023) de FEADER.

La dépense publique totale payée connaît une forte progression en 2024, passant de 201 M€ à 234 M€ (+ 33 M€ soit une progression de 16%). Cette forte augmentation concerne principalement les priorités 2, 4 et 6

Au cours de l'année 2024, le taux de paiement du FEADER au regard de la maquette du PDR a progressé de 11 points passant de 69% à fin 2023 à 80% à fin 2024.

Le montant total d'aides publiques payées se répartit, selon les Priorités de l'Union européenne comme suit :

- Priorité 2-compétitivité agricole et forestière : 65,6 M€
- Priorité 3- chaîne alimentaire : 7,2 M€
- Priorité 4- environnement : 118,9 M€
- Priorité 5- énergie, climat : 11,7 M€
- Priorité 6- territoires : 30,7 M€

*Source : Données ODR (Observatoire du Développement rural) au 31 décembre 2024 (hors Assistance technique)*

### Commentaires par Priorités :

#### Priorité 1: favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

La Priorité 1 ne fait pas l'objet d'une programmation directe. C'est une priorité transversale qui est fléchée à titre secondaire. Les mesures mobilisées pour répondre à cette priorité, à titre secondaire, sont les suivantes :

M1 - Transfert de connaissances et actions d'information

M2 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation

M16 – Coopération

La mesure 1 (TO 0101A – Formation) ainsi que le TO 1602A - nouveaux produits sont programmés à titre principal sur la Priorité 4 (DP 4A), le TO 1607B - démarches collective dans le secteur forestier est programmé à titre principal sur la Priorité 2 (DP 2C+).

#### Au 31/12/2024 :

La dépense publique engagée s'élève à pour 0,8 M€ (également 0,8M€ à fin 2023) et à 0,6 M€ de dépense publique payée (contre 0,3 M€ à fin 2023).

Le niveau d'engagement à fin 2024 des TO fléchés à titre secondaire sur la Priorité 1 est identique à celui de fin 2023 : aucune dépense publique supplémentaire n'a été engagée en 2024.

Pour rappel, la mise en œuvre complexe des opérations de formation n'a pas permis d'encourager les cofinancements publics dans le cadre PDR et a conduit les opérateurs à monter les projets de formation en dehors du cadre du PDR avec pour conséquence une forte sous réalisation de cette mesure.

La mesure M2 est clôturée depuis 2019 (le financement au titre de cette mesure intervient en dehors du PDR).

#### Priorité 2: amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

Domaine prioritaire 2A) Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

La mesure mobilisée pour répondre à ce domaine prioritaire à titre principal est la suivante :

#### M04 – Investissements physiques

4 types d'opération de la M04 sont fléchés sur ce domaine prioritaire 2A : 0401A modernisation des bâtiments d'élevage, 0401B stratégies de filières et/ou territoires, 0401C CUMA et 0401E investissements énergétiques et climatiques.

Au 31/12/2024 :

Les opérations engagées sur le DP 2A totalisent 46,6M€ de dépense publique engagée (contre 46,1M€ à fin 2023) et 44,3M€ de dépense publique payée (contre 39,1M€ à fin 2023).

Le DP 2A concerne notamment le soutien des projets d'investissements dans la modernisation des bâtiments d'élevage (TO 0401A -investissements pour la modernisation des bâtiments d'élevage) mais ne concerne plus le dispositif relatif aux projets d'investissements productifs environnementaux depuis que ceux-ci sont rattachés non plus au DP 2A mais au DP 4B suite à la modification du PDR intervenue en 2022. Ainsi le montant de dépense publique engagée au titre des projets d'investissements productifs environnementaux relève désormais de la Priorité 4.

Pour rappel, depuis 2023, les nouveaux dossiers d'investissements de modernisation des bâtiments d'élevage sont pris en charge par le FEADER RDR4.

L'augmentation de la dépense publique engagée provient de la programmation et de l'engagement des derniers dossiers du TO 0401C CUMA pour 0 ;7 Me de FEADER.

La dépense publique payée a fortement progressé en 2024.

#### Domaine prioritaire 2B) Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations

La mesure mobilisée pour répondre à ce domaine prioritaire à titre principal est la suivante :

#### M06 – Développement des exploitations agricoles et des entreprises

2 types d'opération de la M06 sont fléchés sur le domaine prioritaire 2B : 0601A-DJA et 0601B-Prêts bonifiés

Au 31/12/2024 :

La dépense publique cumulée sur le DP 2B représente 16,0 M€ en engagement (contre 15,9 M€ à fin 2023) et 14,2 M€ en paiement (contre 12,4 M€ à fin 2023).

Sur le DP 2B, la très légère augmentation des engagements en 2024 correspond à quelques projets d'installation de JA sélectionnés fin 2023 et engagés tout début 2024.

A partir de 2024, les projets d'installation de JA sont sélectionnés et financés sur le FEADER RDR4.

Le TO 0601B-prêts bonifiés est clôturé depuis 2017.

Domaine prioritaire 2C+) Améliorer la viabilité et la compétitivité des entreprises forestières et promouvoir la gestion durable des forêts

Les mesures mobilisées pour répondre à cette priorité sont les suivantes :

M08 – Modernisation et amélioration de la mécanisation de la récolte

M16 – Coopération

3 types d'opération sont fléchés sur le domaine prioritaire 2C+ : TO 0806A mécanisation récolte, TO 1607B émergence de démarches collectives dans le secteur forestier et TO 1608C plans de gestion forestière.

Au 31/12/2024 :

La dépense publique sur le DP 2C+ s'élève à 9,1M€ (contre 5,2 M€ à fin 2023) en engagement et 7,1 M€ en paiement (contre 5 M€ à fin 2023) dont une partie est prise en charge par les crédits FEADER du plan de relance de l'Union européenne.

Le DP 2C+ étant également doté de crédits FEADER du plan de relance de l'Union européenne, l'année 2024 voit la poursuite des engagements et des paiements démarrés en 2022. La part de la relance (TO 0806A entreprises de travaux forestiers) dans la dépense publique totale est de 2,5 M€ (contre 2,3 M€ à fin 2023) de dépense publique engagée et 2,2M€ (contre 1,1 M€ à fin 2023) de dépense publique payée.

Pour rappel, en 2023, dans le cadre de la modification du PDR, les projets de desserte forestière sont fléchés vers le DP 5C et non plus vers le DP 2C+.

Par ailleurs, en 2024 comme en 2023, la maquette FEADER du TO 0806A entreprises de travaux forestiers a été fortement augmentée pour répondre à l'augmentation des besoins de financement des dossiers déposés suite à l'ouverture de 2 phases supplémentaires de l'appel à projets 2022/2023 « mécanisation de la récolte ».

L'engagement des projets sélectionnés en 2023 au titre de ces dernières vagues de l'appel à projets s'est poursuivie en 2024 avec notamment l'engagement des nouveaux dossiers programmés et engagés en 2024.

Priorité 3: promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

Domaine prioritaire 3A) Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles

Les mesures mobilisées pour répondre à cette priorité sont les suivantes :

M03 – Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires

M04 – Investissements physiques

3 types d'opération sont fléchés sur le domaine prioritaire 3A : TO 0402F –

transformation/commercialisation, TO 0301A-certification à un régime de qualité alimentaire et TO 0302B-promotion des régimes de qualité alimentaire

Au 31/12/2024 :

Sur le DP 3A, la dépense publique totale engagée atteint 8,6 M€ (contre 7,1 M€ à fin 2023) et 7,2 M€ en paiement (contre 4,7 M€ à fin 2023).

Le DP 3A est également doté de crédits FEADER du plan de relance de l'Union européenne

La part de la relance dans la dépense publique totale est de 1,8M€ (contre 1,3 M€ à fin 2023) de dépense publique engagée et 1,4 M€ (contre 1,1 M€ à fin 2023) de dépense publique payée.

Le domaine priorité 3A au travers du TO 0402F – transformation/commercialisation) concerne le soutien aux industries agroalimentaires ainsi que le soutien aux projets de transformation, commercialisation et vente à la ferme.

En 2024, comme cela avait déjà été le cas en 2023, ce TO a fait l'objet d'une diminution de la maquette des crédits FEADER socle afin d'optimiser l'utilisation des reliquats et de répondre à l'augmentation des besoins sur la Priorité 6 (TO services, TO tourisme et LEADER).

En 2024, quelques derniers dossiers ont encore été engagés et les paiements se sont poursuivis à un bon rythme.

Pour rappel, la mesure 3 - régime de qualité a été clôturée suite à la prise en charge de ces projets en dehors du PDR.

Priorité 4: restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Les mesures mobilisées sur cette priorité pour les terres agricoles à titre principal sont les suivantes :

M01 - Transfert de connaissances et actions d'information

M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation

M04 - Investissements physiques : TO 0401D (investissements productifs environnementaux), TO 0403H (investissements dans les infrastructures agricoles) et 0404I (investissements non productifs)

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : TO 0706D (animation des documents de gestion des sites Natura 2000), 0706F (aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux) et 0706G (restauration et valorisation du patrimoine naturel)

M10 - Agroenvironnement - climat

M11 - Agriculture biologique

M13 - Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes

spécifiques

M16 – Coopération : TO 1602A (nouveaux produits)

Les mesures mobilisées sur cette priorité pour les terres forestières à titre principal sont les suivantes :

M01 - Transfert de connaissances et actions d'information

M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : TO 0706E (contrats Natura 2000)

Au 31/12/2024 :

Les dossiers engagés sur la Priorité 4 représentent un total de 138,6 M€ (contre 123,3 M€ à fin 2023) de dépense publique engagée et de 118,9 M€ (contre 105 M€ à fin 2023).

Le Priorité 4 est également dotée de crédits FEADER du plan de relance de l'Union européenne fléchés sur la Mesure 10 - MAEC apicole. La part de la relance dans la dépense publique totale est de 0,7M€ (0,4M€ à fin 2023) de dépense publique engagée et 0,7 M€ (contre 0,4 M€ à fin 2023) de dépense publique payée.

En 2024, l'augmentation du niveau d'engagement de la Priorité 4 provient essentiellement d'engagements sur les types d'opération 0404I (investissements non productifs), 0401D (investissements productifs environnementaux), 0706G (restauration et valorisation du patrimoine naturel) et d'engagements sur les Mesure 10 MAEC et Mesure 11 agriculture biologique.

A partir de la campagne d'engagement PAC 2023, seules les MAEC API et PRM ainsi que la MAB continuent d'être engagées sur le RDR3. Les MAEC hors API et PRM, l'agriculture biologique hors MAB et l'ICHN sont désormais programmés et financés sur le RDR4.

Au 31/12/2024, le niveau d'engagement et de paiement des mesures surfaciques était le suivant :

- mesure 10-MAEC : 37,9 M€ de dépense publique engagée dont 32,3 M€ payée
- mesure 11-AB : 29,1 M€ de dépense publique engagée dont 25,4 M€ payée
- mesure 13-ICHN : 40,4 M€ de dépense publique engagée et payée

Pour rappel, en 2022, le TO 0401D « Investissements productifs environnementaux » a été fléché à titre principal vers le DP 4B (et à titre secondaire le DP 2A) mettant ainsi en avant sa forte contribution aux enjeux environnementaux et avait fait l'objet en 2023 d'une augmentation du plafond des investissements éligibles pour mieux accompagner les porteurs de projets à répondre aux besoins du marché.

Suite aux vifs succès des derniers appels à projets ouverts sur ce TO, les engagements et paiements ont fortement augmentés en 2024 avec notamment la programmation et l'engagement de nouveaux dossiers en 2024 pour plus de 3,5 M€ de FEADER.

Depuis 2022, les projets de Plantations de haies (type d'opération préfigurant le future dispositif Agroforesterie 23-27) sont financés avec des crédits FEADER socle (auparavant ces dossiers étaient financés uniquement sur des crédits relance de l'Etat) via le PDR Alsace quelle que soit leur localisation sur l'ensemble du territoire du Grand Est.

Les premiers dossiers Plantons des Haies avec du FEADER ont été engagés fin 2022. En 2024, les

engagements et les paiements ont fortement progressés notamment suite à l'engagement de plus de 170 nouveaux dossiers pour plus de 2 M€ de FEADER programmés et engagés en 2024.

Priorité 5: promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Domaine prioritaire 5C) Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie

Les mesures mobilisées sur cette priorité à titre principal sont les suivantes :

M04 - Investissements physiques : TO 0403G amélioration de la desserte forestière et M06 – Développement des exploitations agricoles et des entreprises : TO 0604C soutien aux projets de méthanisation.

Au 31/12/2024 :

La dépense publique engagée et payée sur le DP 5C représente respectivement 11 M€ (contre 10,8 M€ à fin 2023) et 10,6 M€ (contre 10,3 M€ à fin 2023).

Pour rappel, depuis 2022, TO 0403G « desserte forestière » 2022 relève du domaine prioritaire 5C (au lieu de 2C+ celui-ci devenant une contribution à titre secondaire).

En 2024, ce TO a fait l'objet d'une diminution de la maquette des crédits FEADER afin d'optimiser l'utilisation des reliquats et de répondre à l'augmentation des besoins sur d'autres priorités.

Quelques derniers dossiers programmés en 2023 ont été engagés en 2024.

Les projets d'unité de méthanisation (TO 0604C) sont tous engagés et payés (6 dossiers). Ce TO a été clôturé en 2019, les nouveaux projets de méthanisation étant pris en charge depuis 2020 par le FEDER.

Domaine prioritaire 5D) Réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture

La mesure mobilisée pour répondre à ce domaine prioritaire est la suivante :

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : TO 0706C actions de sensibilisation liées aux plans climat

Au 31/12/2024 :

Les dossiers engagés sur le DP 5D totalisent un montant de dépense publique engagée de 1 M€ (montant inchangé par rapport à fin 2023) et de 1 M€ de dépense publique payée (montant inchangé par rapport à fin 2023).

Pour rappel, depuis fin 2021, l'ensemble des dossiers de plans climat sont engagés (8 dossiers sélectionnés au titre du 1er appel à projets 2015-2017 puis 3 dossiers au titre du 2ème et dernier appel à projet 2018-2020).

Priorité 6: promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Domaine prioritaire 6B) Promouvoir le développement local dans les zones rurales

Les mesures programmées sur ce domaine prioritaire sont les suivantes :

M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises : TO 0604D création et développement d'activités économiques touristiques relevant du secteur marchand

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : TO 0704A création et développement des services en milieu rural, TO 0705B développement et promotion du tourisme rural et TO 0706H préservation et valorisation du patrimoine culturel rural et TO 0704I service de base en milieu rural

M19 - LEADER

Au 31/12/2024 :

Le montant de la dépense publique engagée sur le DP 6B est de 68,5 M€ (contre 36,5 M€ à fin 2023). La dépense publique payée s'élève 30,7 M€ (contre 23,9 M€ à fin 2023).

Pour rappel, en 2024 comme en 2023, le DP 6B avait fait l'objet d'un abondement de maquette FEADER en faveur des types d'opération 0704A « services » et 0705B « Développement et promotion du tourisme rural » pour soutenir les dossiers de demande d'aide déposés.

TO 0704I « Soutien aux services de base en milieu rural » pour répondre aux forts besoins sur ce TO.

Le Priorité 6 est également dotée de crédits FEADER du plan de relance de l'Union européenne pour financer le TO 0704I soutien aux services de base en milieu rural afin de soutenir des projets permettant de développer des services à la population en zone rurale. En 2022, ce TO a été également ouvert au financement par des crédits FEADER socle afin de pouvoir répondre aux forts besoins des projets sélectionnables du territoire.

En 2024, la forte augmentation du niveau d'engagement de la Priorité 6 provient essentiellement d'engagements sur les types d'opération 0704A création et développement des services en milieu rural,

0705B développement et promotion du tourisme rural, 0706H préservation et valorisation du patrimoine culturel rural et TO 0704I service de base en milieu rural. En 2024, plus d'une cinquantaine de nouveaux dossiers ont été programmés et engagés pour plus de 12 M€ de FEADER.. .

La part de la relance (TO 0704I service de base en milieu rural) dans la dépense publique totale est de 2,7M€ de dépense publique engagée et 1,3 M€ de dépense publique payée.

### Progrès dans la réalisation des objectifs à fin 2024

L'évolution de la réalisation des indicateurs cibles au regard des objectifs fixés pour le PDR Alsace pour chaque domaine prioritaire est décrite dans le tableau ci-dessous.

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2024			0,2	70,96	0,28
	2014-2023			0,11	39,03	
Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T2: nombre total d'opérations de	2014-2024			5	83,33	6

coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2023				3	50	
<b>Domaine prioritaire 1C</b>							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2024			55	11	500	
	2014-2023			55	11		
<b>Domaine prioritaire 2A</b>							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2024	11,8	96,42	11,8	96,42	12,24	
	2014-2023	11,06	90,37	11,06	90,37		
<b>Domaine prioritaire 2B</b>							

Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2024	5,76	122,76	5,76	122,76	4,69
	2014-2023	5,27	112,31	5,27	112,31	
<b>Domaine prioritaire 2C+</b>						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
Total des investissements en faveur d'une gestion efficace et durable des forêts (€) (P2C) (€)	2014-2024			18 740 564,77	64,18	29 199 245,92
	2014-2023			13 595 972,94	46,56	
<b>Domaine prioritaire 3A</b>						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
Total des investissements (public et privé) dédiés à la transformation et la commercialisation (euros)	2014-2024			18 903 559,90	81,58	23 170 836,78
	2014-2023			12 000 815,89	51,79	

Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2024			18,35	139,76	13,13
	2014-2023			18,35	139,76	
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2024			19,24	134,45	14,31
	2014-2023			19,24	134,45	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2024			19,49	133,45	14,6
	2014-2023			19,49	133,45	
Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de la biodiversité (euros)	2014-2024			2 281 680,0 2	91,1	2 504 683,9 9
	2014-2023			1 895 602,7 9	75,68	
Domaine prioritaire 5C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025

T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2024	29 633 551,96	186,27	29 633 551,96	186,27	15 909 260,80
	2014-2023	29 346 132,59	184,46	29 346 132,59	184,46	
<b>Domaine prioritaire 5D</b>						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
Nombre de plans climat visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou les émissions d'amoniac (nombre d'opérations)	2014-2024			11	100	11
	2014-2023			11	100	
<b>Domaine prioritaire 6B</b>						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2024			75	277,78	27
	2014-2023			75	277,78	
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2024			53,63	110,9	48,36
	2014-2023			52,33	108,21	

T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2024			28,74	103,06	27,89
	2014-2023			28,74	103,06	

**1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

### 1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

### 1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)





**1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)**

--

## **2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION**

### **2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.**

En 2024, aucune modification n'a été apportée à la section du PDR Feader Alsace.

Depuis la fusion des 3 régions au 1er Janvier 2016 – Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine- toutes les actions d'évaluations intermédiaires sont conduits en commun, sous la coordination d'une Chargée de mission dédiée, rattachée au Pôle Suivi Evaluation du Feader au sein du Service Pilotage de la Délégation aux Fonds Européens.

### **2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).**

Les activités d'évaluation ont concerné uniquement en 2024 la production du RAMO pour les 3 PDR.

Le RAMO basée sur l'activité du PDR Alsace en 2024 a été transmis à la Commission le 24 juillet 2024 à l'issue d'une consultation du Comité de Suivi du 12 au 23 juillet.

Après complétude à la demande de la Commission, des tableaux C2.5 relatifs aux opérations de Relance le RAMO pour le PDR Alsace a été adopté le 13 septembre 2024.

### **2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).**

Le PDR dans sa section 9.4 du Plan d'évaluation, consacrée aux « données et informations », prévoit que les données nécessaires à la réalisation des évaluations telles que prévues par la réglementation seront disponibles notamment grâce aux données de suivi du PDR issues des outils de gestion nationaux ISIS, OSIRIS, Valorisation OSIRIS et aux données régionales internes.

#### **Suivi complémentaire des données par les services instructeurs :**

Ce suivi des données est partagé entre l'AG et les Services Instructeurs partenaires (Guichet Unique – Service Instructeur : GUSI).

Afin de suivre l'avancement des PDR 2014-2022 en termes d'engagement et de paiement, l'Autorité de gestion (Pôles FEADER) et les GUSI peuvent utiliser les ressources du Portail de valorisation des données OSIRIS (ValOsiris) pour les mesures non surfaciques, et pour les mesures surfaciques les exports ISIS qui permettent de disposer des données d'engagement par campagne PAC et des données de paiement par campagne d'annuité de paiement. Par ailleurs, les GUSI ont mis en place des tableaux de bord complémentaires d'OSIRIS afin de suivre les dépôts des demandes d'aide des dossiers relevant de leur instruction (avant la phase d'instruction gérée dans OSIRIS). De son côté, l'AG (Pôles FEADER) a mis en

place un suivi des dossiers programmés en Comité régional de programmation FEADER. Dans le même temps, dans le cadre de la valorisation de la donnée, l'AG (Service Pilotage) produit et met à jour régulièrement des Tableaux de Bord à partir du retraitement des données recueillies dans ValOsiris et dans ISIS, notamment des tableaux mensuels de suivi de l'état d'avancement en engagement et en paiement FEADER pour chacun des 3 PDR du Grand Est.

Par ailleurs, le Service Pilotage peut être amené à répondre à des besoins spécifiques, comme par exemple dans le cadre des appels à projets PCAE, avec l'édition de tableaux de suivi de l'état d'avancement de l'instruction (et notamment du plan de financement) des dossiers dans Osiris (en amont de la programmation), ces tableaux de bord étant ensuite utilisés comme support de présentation en Comités de sélection). D'autres tableaux de bord permettent de suivre l'état d'avancement de la programmation de chaque PDR (engagement/paiement en Feader ou en dépense publique totale par TO et mesure), par GAL ou par département par exemple selon les besoins.

La mise à disposition d'un module 'expert' dans l'outil ValOsiris et la formation de 2 agents permet à l'AG d'être autonome et réactive dans l'extraction et le traitement des données et à la construction de différents tableaux de bord, dès lors que celles-ci sont disponibles sous l'outil de gestion OSIRIS.

L'Autorité de Gestion a également sensibilisé les instructeurs à l'importance des « Indicateurs » en vue de permettre pour les RAMO d'exporter des données homogènes et fiables. Depuis 2020, les indicateurs de réalisation des dossiers doivent être renseignés dans OSIRIS avant leur mise en paiement.

#### **Instrumentation OSIRIS :**

Sont actuellement opérationnels pour le PDR Alsace 45 outils pour le Feader socle et 3 outils pour le Feader Relance.

Les 3 outils pour la Relance concernent les dispositifs suivants : Investissements de transformation/commercialisation (TO 0402F); Modernisation et amélioration de la mécanisation de la récolte (TO 0806A), Soutien aux services de base en milieu rural (création d'un nouveau TO 0704I).

Par ailleurs, 5 outils ont été modifiés en 2024.

L'AG, si de besoin, met également régulièrement à jour les feuilles de calculs de ces différents outils.

#### **Outil spécifique d'appui au renseignement des RAMO : l'Observatoire du Développement Rural (ODR) :**

L'Observatoire du Développement Rural (ODR), plateforme logicielle créée et gérée par l'INRAE, fournit des données que l'AG peut utiliser pour renseigner les RAMO. Pour établir ces données, l'ODR procède par traitement des données brutes fournies par l'ASP et le Ministère de l'Agriculture. Les principales actions de l'ODR en 2024 sont :

- Production des données relatives aux mesures SIGC dont l'ICHN pour la production des RAMO
- Poursuite de la réflexion sur une proposition de mutualiser le calcul de certains indicateurs de résultats et d'impact en vue de la préparation de l'évaluation exposé de 2026.

#### **Groupes de travail mis en place au niveau national**

Afin d'améliorer la fourniture et la gestion des données, deux groupes de travail spécialisés ont été

constitués dès les premières années de la programmation, : un Groupe de Travail Suivi-Evaluation – GTSE – lancé dès 2014, sur l’optimisation de la récolte de données. Il s’agit d’un lieu d’échanges entre toutes les Autorités de Gestion, le Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation (MAA) et l’Agence de Services et de Paiement (ASP). Cette instance de partage permet aux Autorités de Gestion de confronter leurs difficultés rencontrées à l’occasion de productions statistiques et les moyens de lever ces difficultés, mais elle permet également de travailler à une interprétation/compréhension commune et partagée des données de manière à faire remonter des valeurs comparables entre PDR.

A partir de 2024 les sujets relatifs au suivi-évaluation sur le RDR3 sont intégrés aux GT PSN dans le cadre du chevauchement entre la fin du RDR3 et le début du RDR4.

**2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.**

<b>Maison d'édition</b>	./.
<b>Auteur(s)</b>	Service FEADER et Service Pilotage de la Direction des Fonds Européens
<b>Intitulé</b>	Rapport évaluation RAMO 2024 Alsace
<b>Résumé</b>	<p>Le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) pour l'année 2024 établit un bilan pour l'année 2023 des réalisations du Programme de Développement Rural (PDR) FEADER Alsace 2014-2022.</p> <p>Le RAMO présente les volumes financiers, le nombre de projets cofinancés et les indicateurs mis en place pour quantifier l'avancée et l'impact des actions soutenues par le FEADER en Alsace.</p>
<b>URL</b>	<a href="https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2025/02/ramo-feader-alsace-2024-sur-exercice-2023.pdf">https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2025/02/ramo-feader-alsace-2024-sur-exercice-2023.pdf</a>

## 2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Veillez résumer les conclusions des évaluations réalisées en 2020, par objectif de la PAC (ou, le cas échéant, par priorité du PDR).

Veillez à rendre compte des effets/impacts positifs ou négatifs (éléments de preuve à l'appui). N'oubliez pas de mentionner la source des conclusions.

A ce stade pas d'activité sur l'année écoulée en-dehors de la production des RAMO

## 2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<b>Date / Période</b>	31/12/2024
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	Mise en ligne des résultats de l'évaluation menée en 2024 sur l'exécution du Feader en 2023 dans le cadre du RAMO de juin 2024
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	Autorité de gestion
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	sur le site internet dédié aux fonds européens en GrandEst
<b>Type de public cible</b>	prioritairement les partenaires du PDR compte tenu de la technicité
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	100
<b>URL</b>	<a href="https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2025/02/ramo-feader-alsace-2024-sur-exercice-2023.pdf">https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2025/02/ramo-feader-alsace-2024-sur-exercice-2023.pdf</a>

<b>Date / Période</b>	31/12/2024
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de</b>	Mise en ligne du Résumé Citoyen de l'année 2024

<b>l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	Autorité de gestion
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	sur le site internet dédié aux fonds européens en GrandEst
<b>Type de public cible</b>	prioritairement les partenaires du PDR compte-tenu de la technicité
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	100
<b>URL</b>	<a href="https://beeurope.grandest.fr/ressources/resume-citoyen-du-rapport-annuel-de-mise-en-oeuvre-ramo-feader-2024-alsace/">https://beeurope.grandest.fr/ressources/resume-citoyen-du-rapport-annuel-de-mise-en-oeuvre-ramo-feader-2024-alsace/</a>

<b>Date / Période</b>	15/10/2024
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	Réunion de ré-examen annuel le 15 octobre 2024
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	Autorité de gestion
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	En présentiel à METZ
<b>Type de public cible</b>	prioritairement les partenaires du PDR compte tenu de la technicité
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	100
<b>URL</b>	<a href="http://x">http://x</a>

**2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).**

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<p><b>Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)</b></p>	<p>- Poursuite de l'amélioration du suivi de la maquette par l'édition de tableaux de bord mensuel pour une optimisation de la fin de programmation - Optimisation de l'utilisation des crédits FEADER dans le cadre de la fin de gestion au travers des remaquetages</p>
<p><b>Suivi effectué</b></p>	<p>- Suivi de la saisie de divers indicateurs dans OSIRIS - Mise en oeuvre du pan regional du PSN et premiers éléments de suivi de la performance</p>
<p><b>Autorité chargée du suivi</b></p>	<p>Autorité de gestion</p>

### **3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES**

#### **3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme**

##### **Organisation de l'Autorité de gestion**

A la suite de la fusion des 3 anciennes Régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine le 1er janvier 2016, une nouvelle organisation des services a été validée au sein de la Région Grand Est avec la création de la Direction Europe et International (DEI) dédiée aux fonds européens et aux relations internationales.

Au 1er janvier 2019, dans la perspective du post 2020, une nouvelle organisation a vu le jour avec le regroupement de l'ensemble des services gestionnaires de fonds européens FEADER, FEDER/FSE au sein d'une Délégation aux Fonds Européens (DFE).

La DFE était alors organisée autour de 3 services « Croissance, Emploi et Développement rural » respectivement sur chaque site (Strasbourg, Châlons et Metz) dont chaque chef de service était également coordinateur d'un fonds à l'échelle de la Région Grand Est. Chaque service était décliné en 3 Pôles, chacun étant dédié à un fonds européen.

Cette organisation a évolué en 2022 : pour le FEDER/FSE, avec une spécialisation de chaque site sur une ou plusieurs thématiques propres à chacun des fonds et pour le FEADER, avec la constitution de 2 services (Développement des territoires et Agriculture Forêt). Cette organisation temporaire pour le FEADER devait permettre de préparer le démarrage de la nouvelle programmation FEADER 2023-27 avec un programme unique sur le territoire et l'accueil des agents de l'Etat à partir de janvier 2023 dans le cadre d'un transfert de compétence de l'Etat vers les Régions pour la gestion du FEADER.

Depuis le 1er novembre 2023, l'organisation de la DFE a été consolidée avec notamment la constitution, pour le FEADER, de 5 services thématiques, chacun en charge des projets sur la totalité du territoire du Grand Est pour les programmations FEADER 2014-22 et 2023-27 :

- Service FEADER Investissements Agricoles pour toutes les aides liées à la compétitivité des exploitations agricoles
- Service FEADER Agroalimentaire Forêt pour les aides à l'investissement les dispositifs IAA, transformation, mécanisation de la récolte, desserte forestière et coopération forestière
- Service FEADER Développement Durable pour tous les soutiens liés au transfert de connaissance, l'innovation, les MAEC, les investissements non productifs environnementaux
- Service FEADER Installation pour les aides à l'installation en agriculture
- Service FEADER Territoires pour les services en milieu rural et LEADER.
- 

##### **Mouvement de personnels au cours de l'année 2024**

A fin 2023, 104 agents FEADER étaient en poste au sein de la Délégation aux fonds européens (DFE) dont 8 contrats temporaires. Par ailleurs la DFE affichait 30 postes vacants dont 27 ETP créés en octobre 2023.

Cette création de 27 postes visait à répondre aux besoins générés par le chevauchement des programmations FEADER 14-22 et 23-27 et par le transfert de compétences de l'Etat à la Région début 2023 qui s'était

accompagné d'un transfert de 33 ETP ne suffisant pas à couvrir la nouvelle charge de travail.

Pendant l'année 2024, tous les postes ouverts fin 2023 ont été pourvus : 27 agents (chargés de mission ou contrôleurs des fonds européens) ont été accueillis au sein des 5 services FEADER (de 1 à 8 agents recrutés par service) et formés à la gestion des dossiers FEADER.

Fin 2024, 128 agents FEADER étaient en poste dont 6 contrats temporaires et 7 postes étaient vacants (suite à des mobilités ou départs à la retraite).

De façon à optimiser le traitement des paiements FEADER 14-22 et à répartir équitablement la charge de travail entre les services FEADER, une "solidarité inter-services" a été mise en place afin que les agents d'un service puisse aider un autre service en surcharge d'activité. Pour ce faire, les agents en appui ont bénéficié d'une formation spécifique et d'un suivi régulier. Ce sont principalement les demandes de paiement LEADER et Services qui ont bénéficié de cette mobilisation collective.

### **La révision des PDR en 2024**

L'AG a été mobilisée en 2024 par deux modifications de chacun des trois PDR du Grand Est.

Les modifications du PDR en 2024 ont porté sur :

- des transferts de crédits entre dispositifs afin de répondre aux besoins du territoire dans le respect de la stratégie des PDR,
- l'ajout de la nouvelle Mesure M23 « Aide supplémentaire aux Etats membres touchés par des catastrophes naturelles » ciblée sur les élevages touchés par la Fièvre Catarrhale Ovine.

### **Mise en oeuvre opérationnelle des programmes au cours de l'année 2024**

#### Suivi des maquettes des PDR

Dans cette période de fin de programmation, le suivi des maquettes des 3 PDR nécessite un travail très fin pour un pilotage optimal des mesures et une bonne anticipation.

Deux chargés de missions transversaux ont pour mission de consolider les données chiffrées des PDR en coordination avec le service pilotage de la DFE. Cette consolidation permet un travail de prospective pour appréhender au mieux la fin de programmation.

Ce pilotage est fait en transversalité et en partenariat avec les Directions de la Région concernées (Economie du vivant, Cohésion des territoires, Environnement...).

Début 2024 a été mis en place un suivi mensuel avec l'ASP pour optimiser la fin de gestion des PDR 14-22.

De plus, ce suivi est partagé chaque mois avec la Direction générale de la Région Grand Est.

#### Réunions de coordination

Pour rappel, les réunions de coordinations mensuelles organisées par l'Autorité de gestion avec les services d'économies agricoles des DDT se sont poursuivies jusqu'à fin 2022 associant également les services de la DRAAF, la Direction de l'Economie et du Vivant de la Région Grand Est et de l'ASP.

Depuis 2023, pour fluidifier l'information sur le périmètre du Grand Est avec les services de l'Etat, l'AG a poursuivi les moments d'échanges en fonction de l'actualité et des besoins des uns et des autres). Ces réunions permettent notamment d'aborder des questions relatives aux transferts de personnels, aux notes de procédures, à l'instruction, aux appels à projets, aux modifications des PDR, aux RAMO, aux comités de programmation, comités de suivi, points de calendriers ...

Enfin des réunions de coordination ont lieu chaque semaine avec l'ASP avec les encadrants des services FEADER et le service pilotage de la DFE. Ces temps d'échanges réguliers permettent d'aborder dans le détail des sujets règlementaires. Ils sont complétés par des points thématiques plus pointus en fonction des besoins des services FEADER.

### **Comités régionaux de programmation FEADER de chaque PDR du Grand Est :**

L'ensemble des dossiers instruits par les services FEADER est soumis à l'avis du Comité régional de programmation (CRP) FEADER de chaque PDR qui se réunit en présentiel ou est consulté par écrit en fonction des besoins. Les dossiers présentés ont déjà été examinés en comité technique thématique préalablement.

En 2024, le CRP FEADER de chaque PDR a été consulté par écrit 12 fois.

### **Comité de suivi FEADER Grand Est 2014-2022 :**

Pour rappel, les comités de suivi de chaque PDR ont été fusionnés en un seul comité de suivi Grand Est en 2023 (consultation écrite du comité de suivi du 11 au 23 juillet 2023).

Ce comité se réunit au moins une fois par an et peut être consulté par voie de consultation écrite.

En 2024, le comité de suivi FEADER Grand Est a été consulté 3 fois :

- consultation écrite lancée 25 mars 2024 approbation des modifications des PDR Alsace, ChampagneArdenne et Lorraine
- consultation écrite lancée le 12 juillet 2024 (approbation du RAMO portant sur l'année 2023
- et en présentiel à Tomblaine (54) le 14 octobre 2024 : approbation des modifications des PDR Alsace, ChampagneArdenne et Lorraine.

Avant le comité de suivi réuni en présentiel à Tomblaine (54) a eu lieu le 14 octobre matin une visite du projet PEI Redyblack à Haroué (54) (voir point 4.a.2 objectif 1 Mesures prises dans le cadre du plan d'action du réseau rural et agricole Grand Est du présent RAMO).

### **Autres temps d'échanges avec la Commission européenne :**

Le 15 octobre 2024 s'est tenue en présentiel à Metz (57) la réunion de réexamen annuelle commune aux 3

PDR du Grand Est entre l'Autorité de gestion et la Commission européenne organisée en vertu de l'article 51 du règlement (UE) n° 1303/2013.

Enfin, l'AG a participé à la réunion annuelle des Autorités de gestion organisée à Paris par la Commission européenne 27 novembre 2024.

### **Mise en œuvre opérationnelle au sein de chaque service au cours de l'année 2023 :**

#### **Service FEADER Investissements agricoles**

Le Service a connu une activité très dense sur les dispositifs des 3 PDR 2014-22 avec le lancement des derniers appels à projets PCAE, lesquels ont connu un vif succès (notamment plus de 1600 demandes déposées au titre du dernier PCAE Végétal clos en janvier 2024), et l'accélération de l'instruction des demandes de paiements.

Au total, en 2024, ce sont plus de 1600 demandes d'aides RDR3, plus de 1300 demandes d'aides RDR4 (IPAGE Elevage 23 et 24) et près de 2600 demandes de paiement qui ont été instruites. Cumulés, ce sont plus de 87M€ d'aide, dont 51,7M€ de FEADER (17,4M€ pour 14-22 et 34,3M€ pour 23-27) qui ont été attribués aux exploitations de Grand Est.

Le service a aussi travaillé à la cloture de la programmation 14-22 : relance des bénéficiaires qui parfois peinent à terminer leur projet (difficultés économiques des exploitants, tensions sur les livraisons de certains matériels...), réponses aux contrôles ASP, échanges avec les services de l'Etat pour la cloture des PCAE 2014 "Transition".

#### **Service Agroalimentaire et forêt**

Les mesures gérées par le service concernent les mesures en faveur de la transformation des produits agricoles et celles pour la mobilisation de la ressource forestière. Début 2024, 7 agents gèrent et instruisent les dossiers de la sous-mesure 0402 et 5 agents des sous-mesures 0403 et 0806.

Des réunions de service et de suivi d'activités à rythme très rapproché et régulier permettent de mesurer l'avancement des engagements et des paiements, et contribuent à créer du lien au sein de l'équipe ainsi que la montée en compétences des agents nouvellement recrutés. Elles sont également complétées par des réunions de coordination au sein de la DFE et avec la Direction de l'Economie du Vivant de la Région.

Des points bilatéraux spécifiques ont été mis en place pour les nouveaux arrivants afin de les accompagner plus efficacement. 2 référents contrôles ont également été nommés au sein du service pour suivre précisément chaque dossier contrôlés

Enfin, un séminaire en 3 temps de travail répartis dans l'année 2024 a eu lieu pour mieux identifier les points d'amélioration du service et permettre aux agents de renforcer leurs liens de travail.

#### **Service Territoires**

Le Service est structuré autour de 2 Pôles, l'un en charge de LEADER (32 GAL 14-22 et 35 GAL 23-27)

dont la cheffe de Pôle est également cheffe du Service et l'autre en charge des mesures Services ruraux (M7) avec une cheffe de pôle dédiée.

Compte-tenu de la sélection de 35 GAL 23-27 en 2023 et d'un nombre important de dossiers restant à engager et payer, le Service Territoires a bénéficié de la création de 7 ETP décidée fin 2023 et recrutés en 2024

Au sein du Pôle « Services ruraux », chaque chargé de mission se voit affecter un nombre de dossiers dont il assure l'instruction et le suivi, de la demande d'aide au paiement. Les chargés de mission sont également mobilisés pour l'élaboration des dispositifs, appels à projets ou encore dans la réalisation de missions transversales (rédaction de notes, mise en place d'outils...).

Au sein du Pôle « LEADER », chaque chargé de mission est référent de plusieurs GAL et assure l'instruction et/ou la supervision des demandes d'aide et de paiement transmises par les GAL. 3 gestionnaires assurent également la complétude des dossiers à réception des demandes et rédigent les actes d'engagement juridique. Une équipe « pilotage » composée de 3 chargées de mission et de la cheffe de service est plus spécifiquement dédiée à assurer les missions transversales et le suivi global des GAL (rédaction des appels à candidatures, conventionnement des GAL, mise en place des procédures et des outils ; suivi des maquettes financières...)

Une réunion de service tous les 15 jours, ainsi qu'une réunion de pôle et des points hebdomadaires permettent d'assurer une bonne diffusion des informations, ainsi qu'un suivi régulier des dossiers et de la mise en œuvre des dispositifs.

En 2024, une animation territoriale a été réalisée afin d'optimiser la consommation des crédits encore disponibles ce qui a permis la programmation de 85 nouveaux projets.

Un pilotage fin et un suivi resserré des porteurs de projets de la sous-mesure 7.4 et des GAL a permis d'assurer la programmation et l'engagement de tous les dossiers dans le délai réglementaire du 31 décembre 2024. Près de 600 dossiers ont ainsi été engagés en 2024.

En parallèle du travail sur la programmation 14-22, le service a également finalisé le conventionnement des 35 GAL du Grand Est pour la mise en œuvre du programme LEADER 23-27. Les outils et procédures nécessaires au dépôt des demandes d'aide LEADER dans l'outil de gestion dématérialisée Euro-PAC ont été formalisés.

### **Service Développement durable**

Le Service a en charge 13 dispositifs 23-27 et mesures 14-22 liés au développement durable dans leurs objectifs et/ou mise en œuvre :

- Transfert de connaissances : Formation, Conseil, Innovation
- Investissements : Peuplements forestiers productif et non-productif, Agroforesterie
- MAEC : API, PRM, PRM-A et Transition des pratiques
- Natura 2000 dans le cadre de la clôture de la programmation 14-22.

L'organisation du service en groupes thématiques Forêt, Agroforesterie, MAEC, Innovation, Formation/Conseil, Natura 2000) s'est déployée durant l'année avec l'appui de 3 nouveaux agents recrutés.

Des revues de projets hebdomadaires permettent des moments d'arbitrage tout en assurant un suivi fin et régulier des dossiers par thématique.

Sur les Sous-mesures 0101, 0404, 0701, 0706, 0805, 0806, 1601 et 1602, près de 800 projets ont été traités dans le cadre de la fin de programmation 14-22.

En parallèle, les missions dévolues aux chargés de mission différant de celles attribuées aux contrôleurs de fonds européens imposent une organisation horizontale séparant les tâches de chacun. Ainsi les contrôleurs se trouvent en amont et en aval du traitement des dossiers (complétude, supervision, ...) et les chargés de mission sur l'instruction et la conception/réalisation des dispositifs 23-27 avec notamment les premiers Appels à Projets 23-27 ouverts en 2024 (Formation, PEI, MAEC transition, PRM-A).

Les dispositifs surfaciques des PDR 14-22 (MAEC, Bio, ICHN) restent instruits par les DDT de l'Etat, sous pilotage de l'Autorité de gestion.

Durant cette année 2024, l'équipe a apporté son aide au service Territoires pour assurer collectivement l'échéance de paiement des projets de la programmation 14-22.

### **Service Installation**

Suite à la consolidation de l'organigramme de la DFE fin 2023, le recrutement de 4 agents supplémentaires a pu se finaliser avec des arrivées entre juin et août 2024. Ces recrutements ont permis de renforcer la gestion des missions transverses au sein du service.

3 remplacements d'instructeurs/contrôleurs de fonds européens, suite à 2 départs en octobre 2023 et une mobilité interne se sont également opérés entre mars et août 2024.

Ainsi à partir de septembre, l'équipe FEADER Installation est au complet, avec un chef de service et son adjointe, 6 chargées de mission/d'études et 10 instructeurs/contrôleurs de fonds européens, répartis sur 9 sites de la Région. Le service était encore pourvu de 2 postes de renfort sur une partie de l'année.

Le Service est en charge des dispositifs dédiés à l'Installation sur les 2 programmations FEADER :

**-dispositif DJA 14-22** : ces dossiers ont une durée de vie minimale de 5 ans entre le dépôt de la demande d'aide, 4 ans d'engagement et le dépôt du solde intervenant au cours de la 5e année. Les derniers dossiers termineront donc leurs engagements en 2028.

2024 a été une période d'adaptation dans l'instruction des dossiers avec des éléments de simplification réglementaire attendus du Ministère de l'agriculture (encore en attente pour certains d'entre eux fin 2024). Cela a nécessité pour l'ensemble de l'équipe de devoir adapter les étapes d'instruction des dossiers, la méthode à opérer, la communication auprès des bénéficiaires et des partenaires. La parution d'une instruction technique en août 2024 a permis de faire avancer un grand nombre de dossiers alors mis en attente pour le paiement du solde en fin d'engagement.

Suite au renforcement de l'équipe, les derniers retards d'instruction liés au transfert FEADER en 2023 de

l'Etat à la Région ont néanmoins pu être rattrapés. Le Service a également poursuivi le paiement des acomptes et des soldes DJA.

**-dispositifs AIA et AINA 23-27** : sur la programmation 23-27, le service a en charge 2 dispositifs pour les aides à l'installation : AIA (remplaçant la DJA) et AINA (pour les nouveaux agriculteurs) qui ont été ouverts le 16 septembre 2023.

En 2024, l'instruction des dossiers a pu démarrer sur le nouvel outil Euro-PAC, permettant de sélectionner 418 dossiers en 6 comités de sélection. En septembre, l'accès aux demandes de paiement sur l'outil a été ouverte aux bénéficiaires. Ainsi l'AIA a inauguré le paiement du premier dossier 23-27 en octobre.

Par ailleurs, les équipes ont ainsi dû faire face à **une année 2024 très chargée en nouveautés**, évolutions réglementaires sur la DJA et prise en main des nouveaux outils 23-27 pour l'instruction des dossiers AIA-AINA, dans un contexte de fortes pressions : manifestations agricoles à l'hiver 23-24 pour demander des simplifications, pression pour le paiement des dossiers 23-27. Le service a su se mobiliser pour respecter les échéances.

La consolidation de l'équipe et les nouvelles étapes d'instruction ont également nécessité un **temps de formation interne important** :

Des formations individuelles ont été réalisées pour les nouveaux arrivants. A cela se sont ajoutées plusieurs sessions de formations collectives, dispensées au fur et à mesure de l'avancée de l'instruction 23-27.

La mobilisation a été également importante avec les 9 chambres d'agriculture pour la coordination dans leur mission de service public. Des formations ont été réalisées par le service pour prendre en charge la préinstruction des dossiers 23-27.

Au total, ce sont 52,5 journées de mobilisation de membres de l'équipe pour former leurs collègues ou les partenaires.

Pour faire face à toutes ces impératifs, il reste indispensable de maintenir l'unité de l'équipe malgré la distance entre collègues et tout en intégrant les nouveaux agents. Les échanges collectifs restent hebdomadaires en réunion de service. De plus, 2 réunions collectives d'équipe ont pu s'organiser en présentiel en plus du séminaire annuel de la DFE.

### **Informations et/ou formations suivies et/ou mises en place par l'Autorité de gestion**

L'AG participe régulièrement aux différentes réunions et groupes de travail mis en place au niveau national par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, en association avec l'Agence de Services et de Paiement et/ou Régions de France. Ces réunions et groupes de travail permettent d'obtenir de l'information, d'échanger entre AG, de mutualiser, de construire de nouvelles procédures...

Par ailleurs l'AG a proposé plusieurs modules de formations à ses agents. Un certain nombre de formations transversales sont récurrentes dans le parcours de formation de la DFE (Lutte anti-fraude, aides d'Etat, marchés publics...), d'autres sont des formations spécifiques et thématiques pour les nouveaux arrivants et pour du perfectionnement.

Les formations sont établies en fonction des besoins recensés par les chefs de services et leurs agents. Elles

concernent principalement des sujets règlementaires et les systèmes d'information.

Au cours de l'année 2024, il a été mis en place les formations suivantes en vue de la programmation 2023-27 :

- Euro-PAC (instruction des aides FEADER 2023-2027) : Démonstration du nouveau système d'information de la programmation 2023-27 (22 sessions de 30 minutes à 2 heures, selon le profil et les besoins des utilisateurs)
- Sensibilisation SSI et RGPD (21 sessions de 30 minutes en distanciel)
- Osiris : Initiation (3 sessions de 1 journée)

En lien avec le service Formation de la Région Grand Est :

- Commande publique : module initiation (3 sessions d'1 journée en présentiel)
- Aides d'Etat : module initiation (2 sessions de 1 jour en présentiel)
- Lutte anti-fraude : Initiation (4 sessions d'1 journée en distanciel)

Et avec les services de l'ASP dans le cadre du marché de formation et en distanciel :

- Commande Publique (2 jours)
- Aides d'Etat (2 jours)
- La PAC (1 jour)
- Comptabilité agricole (2 jours)
- Formation des formateurs (2 jours)

Si l'on tient compte de l'ensemble des formations recensées par le service Formation professionnelle de la DRH, y compris les formations de développement personnel et celles visant le développement de compétences transversales (management, gestion de projet, bureautique ...), ce sont au total 119 agents des services FEADER qui ont pu bénéficier de formation en 2024, pour une durée moyenne de 3,5 jours par agent (hors marché ASP et Euro-PAC).

Dans le même temps, de nombreuses formations ont été organisées pour former les nouveaux arrivants au sein des services FEADER ou des Groupes d'action locale et pour proposer des actions de perfectionnement. Ces formations sont dispensées en interne par des agents FEADER chevronnés, avec des modules de 1 à 2 jours, en petits groupes et balayent l'ensemble des connaissances nécessaires à l'instruction des demandes d'aide et de paiement :

- Présentation générale du FEADER (2h30) : 32 agents formés dont 5 agents du service Pilotage, au cours de 6 sessions
- Instruction des demandes de paiement (1 journée) : 18 agents formés dont 2 agents du service Pilotage, au cours de 4 sessions
- Instruction des demandes de paiement Perfectionnement (1/2 journée) : 72 agents formés, au cours de 6 sessions
- Service FEADER Installation : 52,5 jours de formation en intra.

**Implication et actions de l'Autorité de gestion dans le suivi du plan d'action sur le taux d'erreur et le suivi des audits**

Dans d'un souci de qualité de la mise en œuvre, l'Autorité de gestion suit et participe aux différents groupes de travail et instances nationaux, notamment :

- Comité Etat Régions
- COMOP Interventions régionales
- COPIL Etat Régions
- COPIL AGR ASP systèmes d'information
- Groupe de travail Contrôles
- Groupe de travail suivi /évaluation (GTSE)

Ce travail en réseau permet les échanges de bonnes pratiques et génère une veille permanente, notamment alimentée par les constats d'insuffisance formulés par les auditeurs européens et ceux de l'organisme de certification des comptes des organismes payeurs. L'Autorité de gestion participe activement à l'élaboration des notes de cadrage relatives aux thématiques ayant été mises en cause par les auditeurs. Ainsi les préconisations inventoriées et les propositions de procédures rédigées au niveau national sont appliquées dans la mise en œuvre du programme régional.

De la même façon, les travaux réalisés dans le cadre des réunions du Comité Opérationnel "audits et contrôles", en concertation entre les autorités de gestion, l'organisme payeur (ASP) et l'autorité de coordination des AG (MASA), décrivent les mesures prises et à entreprendre afin de corriger ce taux d'erreur. Les notes de cadrage ainsi élaborées sont ensuite validées et déterminent le cadre de contrôle à mettre en place en région où l'autorité de gestion intègre tous les éléments dans ses procédures formalisées à destination des instructeurs. Les mises à jour du plan d'actions sont préparées entre les AG, l'ASP et le ministère, également en concertation avec la Commission de Certification des Comptes des Organismes Payeurs (CCCOP).

### **Dispositif de contrôle interne :**

En 2024, l'AG a poursuivi ses travaux de mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne FEADER, mutualisé à l'échelle du Grand Est sur les 3 PDR, afin de répondre à ses obligations liées au système de gestion et contrôle prévues par les R(UE) 1303/2013 art.72 à 74, R(UE) 480/2014 art.30 et les conventions tripartites de mise en œuvre des PDR.

Ce dispositif vise le double objectif de garantir la conformité de la gestion des programmes et d'en améliorer la performance.

Pour rappel, une première cartographie des risques avait été élaborée et un comité de pilotage avait été mis en place en 2017. Le comité de pilotage rassemble les chefs de service FEADER, ainsi que la cheffe du service Pilotage et la Directrice Adjointe Déléguée aux fonds européens. Les travaux sont menés par une équipe technique qui rassemble 2 chargés de mission issus de chaque PDR.

Dans la poursuite des travaux menés en 2018 (travail de l'AG sur la mise à jour de la cartographie et sa déclinaison en un plan d'action régional qui permet de répondre aux risques les plus critiques par des mesures appropriées, d'identifier les services/personnes en charge ainsi que de déterminer un calendrier de mise en œuvre),

En 2022, se sont poursuivis les travaux sur la supervision de l'instruction réglementaire des demandes d'aide et de paiement et la mise en œuvre du plan de formation.

En 2023, se sont poursuivis les travaux sur la supervision de l'instruction réglementaire des demandes d'aide et de paiement et la mise en œuvre du plan de formation.

En 2024, le pôle s'est concentré sur la rédaction du dispositif de gestion et de contrôle en prévision du RDR4 avec notamment une mise à jour de la cartographie des risques en prévision du début du RDR4. L'assistance réglementaire/juridique a également pris une place importante dans l'instruction des dossiers. De plus, ont été lancées les premières campagnes de contrôles approfondis.

On notera par ailleurs que la Délégation aux Fonds Européens s'est dotée, à compter de l'année 2021, au sein du Service Pilotage d'un Pôle Contrôle Interne interfonds qui prend à sa charge cette mission, avec l'appui des Services FEADER. Ce service constitue un levier important dans la sécurisation des procédures et donc la mise en œuvre des programmes européennes. Dans cet esprit, il assiste les services métiers chargés de l'instruction des dossiers relatifs aux FESI toutes programmations confondues.

Le Pôle contrôle Interne assure, également, le lien entre les partenaires extérieurs notamment l'ASP et les services métiers. Il joue un rôle d'intermédiaire privilégié, veillant à une bonne circulation des informations capitales d'ordre surtout réglementaire voire légal et à la coordination des actions entre la CE, la CCCOP, l'ASP... et les services de la DFE

Ces travaux de l'AG s'intègrent également dans le plan d'action national piloté par le GT Contrôle et le GT Audits Externes, ainsi que dans l'exercice de suivi des recommandations de la CCCOP piloté par l'ASP : lorsqu'ils sont susceptibles de concerner les PDR régionaux, les risques identifiés dans ces deux documents sont en effet systématiquement intégrés à la cartographie des risques FEADER Grand Est.

### Manuel de procédures

Les notes constituant le manuel de procédures peuvent être des adaptations régionales de notes nationales ou des notes régionales élaborées par l'AG. Les notes traitent de questions d'éligibilité et/ou de procédures.

Elles peuvent être transversales et concerner tous les types d'opérations, ou spécifiques à un type d'opération ou un groupe de types d'opération. Elles peuvent concerner uniquement l'un des trois PDR du Grand Est ou tous les PDR du Grand Est. Elles sont régulièrement mises à jour.

Toutes les notes font l'objet d'un avis informel de la DR ASP.

Les notes font l'objet d'une diffusion aux services instructeurs internes ou externes (DDT jusqu'en 2022 et GAL).

Le manuel de procédures est donc alimenté au fil de l'eau en fonction des besoins.

Plusieurs notes ont été publiées et/ou mises à jour par l'AG en 2024.

A noter également que l'AG a mis en place des rapports d'instruction des demandes d'aide et des demandes de paiement afin de compléter les outils OSIRIS en termes de contrôles à opérer ou de traçage des points de contrôle. Les rapports d'instruction sont également un outil d'aide à l'instruction pour les agents et les nouveaux agents sont formés à leur utilisation.

### La communication :

La mission de communication est mutualisée au niveau de la Délégation aux Fonds Européens pour l'ensemble des programmes européens cofinancés par le FEADER, le FEDER et le FSE et relève du Service de Pilotage de la Délégation aux Fonds européens. La mission d'évaluation est partagée entre ce Service de Pilotage (coordination transversale) et les services FEADER (compétence métier).

Les actions de communication sont décrites dans une autre rubrique du RAMO.

### 3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) <sup>1</sup>, indicateur indirect calculé automatiquement

	Dotation financière totale du PDR [Feader + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR <sup>2</sup>	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) <sup>3</sup>
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	182 222 517,00	50,45	45,91

<sup>1</sup> Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

<sup>2</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

<sup>3</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Dotation financière totale du PDR [Feader + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	182 222 517,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	182 222 517,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement Feader + Instrument de l'Union européenne pour la relance	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

## 4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

### 4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Depuis le 1er janvier 2017, le Réseau Rural régional est opérationnel à l'échelle de la Région Grand Est. Ce réseau unique permet :

- D'harmoniser la mise en œuvre de l'animation sur l'ensemble du Grand Est,
- De mutualiser les moyens et les expériences acquises par les trois anciennes régions,
- De décloisonner et mettre en synergie les acteurs bénéficiaires des trois Programmes de Développement Rural (PDR),
- D'anticiper le périmètre futur du prochain Programme de Développement Rural Grand Est.

Depuis janvier 2024, le réseau régional est rattaché au pôle valorisation de la Délégation aux fonds européens (DFE) et renommé « Réseau rural et agricole Grand Est (RRAGE) » afin d'intégrer et d'affirmer un volet agricole et forestier plus important dans ses actions. L'animation et la valorisation du réseau régional est assuré depuis mai 2024 par deux nouvelles animatrices localisées à Strasbourg avec une spécialisation par thématique.

L'année 2024 a été axée sur l'accompagnement de fin de programmation pour les GAL et l'organisation de webinaires et rencontres thématiques.

Le RRAGE a travaillé à une valorisation et une augmentation de la visibilité des projets ainsi qu'un approfondissement du travail transversal entre directions-métiers et en partenariat avec les douze Maisons de Région.

L'accompagnement à l'évaluation de la stratégie LEADER par les GAL du Grand Est s'est poursuivi et clôturé au cours du premier semestre 2024 l'appui de Citoyens et Territoires. La synthèse de cette a été présentée aux GAL lors d'une rencontre spécifique.

Le Réseau a également poursuivi son action en faveur des Go-PEI en réalisant une rencontre avec le référent PEI du Réseau National Agricultures et Ruralités du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Au niveau national, le Réseau Rural est membre du Groupe de Travail PEI.

Enfin, le Réseau Rural a poursuivi sa mission de veille, de publication d'articles sur le site internet du réseau national.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Le plan d'actions du Réseau Rural Grand Est répond aux **4 objectifs fixés** dans l'article 54 du règlement (UE) n°1305/2013, eux-mêmes **déclinés selon les 7 types d'activités**. Ce plan d'actions constitue le fil conducteur des activités menées chaque année par le Réseau Rural Grand Est pendant toute la durée de la

programmation :

**OBJECTIF 1 « MOBILISER » : ACCROITRE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT RURAL ART. 54 (2) A**

**Type d'activité : formations et mise en réseau des GAL LEADER, assistance technique pour la coopération Art. 54 (3)(b)(iii)**

**Cibles** : Chargés de mission des GAL et acteurs des démarches LEADER

En lien avec l'Autorité de Gestion, il s'agit de proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences destinée à l'ensemble des trente-deux Groupes d'Action Locale (GAL) du Grand Est : appui pour leurs projets de coopération, capitalisation de leurs expériences et d'éléments méthodologiques et accompagnement collectif sur des sujets transversaux (communication, évaluation, etc...).

**Actions réalisées en 2024 :**

**FAITS MARQUANTS :**

- **Journée de rencontre GAL** : co-organisée avec Citoyens & Territoires (le 18/04 – 46 participants) – présentation de la synthèse des évaluations et définition des besoins d'animation et de formation ;
- **Webinaires de formation GAL aides d'Etat et marchés publics** (le 30/05 pour les marchés publics – 60 participants et le 31/05 pour les aides d'Etat – 58 participants) : introduction du contexte réglementaire

**MAIS AUSSI...**

- **Publications réalisées par le RRAGE** et/ou diffusion de ressources utiles : articles sur des projets LEADER et en milieu rural, offres d'emploi, Appels à Projets...

**Type d'activité : facilitation des échanges thématiques et analytiques entre les acteurs du développement rural, mise en commun et diffusion des données recueillies Art. 54 (3)(b)(ii)**

**Cibles** : Toutes les catégories de bénéficiaires des PDR

**Actions réalisées en 2024 :**

**FAITS MARQUANTS :**

- **EducTour** : participation et valorisation des visites de projet du GAL Brie et Champagne (29/05 – environ 30 participants)

- **Journées de visite PEI – mises à l'honneur de la nouvelle race bovine REDYBLACK**

Organisation d'une journée (9 juillet 2024) réunissant les techniciens de la Région Grand Est et le référent PEI du Réseau National Agricultures et Ruralités - valorisation du projet **REDYBLACK** - ( 7 participants)

Dans le cadre de la réunion annuelle du **comité de suivi FEADER du 14 octobre 2024**: nouvelle visite et valorisation du projet PEI Redyblack en présence de la Commission européenne et d'élus régionaux (dont la Vice-Présidente en charge de l'agriculture) - discussions entre partenaires et visite de l'exploitation (plus de 30 participants). Cette nouvelle race, agréée par le Ministère de l'Agriculture, a été sélectionnée pour son efficacité alimentaire et ses qualités bouchères.

- **LEADER Tour Rhin Vignoble Grand Ballon** : un LEADER Tour organisé et animé (visite de projets LEADER avec rencontre des porteurs) : sur le GAL Rhin-Vignoble-Grand Ballon (18/10 – 30 participants) pour 9 projets LEADER présentés au total ;
- **LEADER Tour Vosges du Nord** : participation et valorisation des visites de projet du GAL Vosges du Nord (06/12 – environ 30 participants)

MAIS AUSSI...

- **Participation à divers échanges pour faire connaître le RRAGE et le FEADER et capter des nouvelles ressources utiles aux parties prenantes**

**OBJECTIF 2 ART. 54 (2) B « OPTIMISER » : AMELIORER LA QUALITE DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Type d'activité : mise en commun et diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation Art 54 (3)(b)(v) et identification d'exemples de projets couvrant toutes les priorités des programmes de développement rural**

**Cibles** : toutes les parties prenantes du réseau

Le Réseau Rural et Agricole Grand Est peut apporter un appui pour le suivi et l'évaluation des PDR, à la fois en suivant et évaluant ses propres activités de mise en réseau et de capitalisation (présente contribution aux trois Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO) des PDR) et en participant à la mise en commun et la diffusion des données de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PDR en Grand Est.

**Actions réalisées en 2024 :**

**FAITS MARQUANTS :**

- **Comité de suivi FEADER** (à Tomblaine le 14/10 – 60 participants) : présentation des actions menées en 2024 par le Réseau rural et des actions à venir pour l'année 2025,

- **Réunion ATMAC** (à Paris le 15/10 – 12 participants) : réunion des réseaux nationaux pour travailler sur le sujet de la mise en œuvre de la coopération LEADER et la valorisation de projets et bonnes pratiques menés sur la période 2014-2022,
- **Journées européennes PEI** (à Bruxelles le 08 et 09/11 – 20 participants) : partage d'expériences de porteurs de projet PEI et des réseaux régionaux sur la mise en œuvre du PEI en France, présentation de la mise en œuvre du PEI en Belgique (Région Flamande), échange avec la DG AGRI et visite de projets,
- **Participation aux rencontres mensuelles du Réseau National Agricultures et Ruralités** : participation aux réunions mensuelles de mise en réseau organisées par le Réseau National Agricultures et Ruralités

**OBJECTIF 3 « INFORMER » : INFORMER LE GRAND PUBLIC ET LES BENEFICIAIRES POTENTIELS SUR LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET LES POSSIBILITES DE FINANCEMENT - ART. 54 (2) C**

**Type d'activité : Participer à la mise en œuvre du plan de communication inter-fonds, en lien avec les autorités de gestion, incluant la publicité et les informations concernant le PDR ainsi que les activités d'information et de communication visant un public plus large Art 54 (3)(b)(vi)**

**Cibles : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires**

Cette activité est conduite en articulation et en synergie avec la stratégie de communication pluri-fonds, ainsi que celle organisée au niveau national par le RRN.

À ce titre, le Réseau Rural Régional relaie les informations et communications, afin de contribuer à l'émergence de projets pouvant être soutenus dans le cadre des mesures ouvertes au niveau des trois PDR en Grand Est, tout en visant une valorisation des retours d'expériences.

**Actions réalisées en 2024 :**

**FAITS MARQUANTS :**

- **Alimentation de la chaîne YouTube du Réseau Rural Grand Est** : 3 vidéos mises en ligne en 2024, 1,8k vues en 2024, +10 abonnés, 79,4heures de visionnage.

**MAIS AUSSI :**

- **Communication sur la page web du RRAGE** : mise en ligne de documents, articles, agenda, actualités pouvant intéresser les parties prenantes du RRAGE;
- **Participation à une édition des Rencontres cultures et ruralités à Vic-sur-Seille** : participation pour présenter des acteurs clés de la culture en ruralités, c'est-à-dire les GAL et LEADER auprès de potentiels porteurs de projets et de potentiels relais du territoire. Cela a également été l'occasion de rencontrer des acteurs du territoire que le Réseau n'atteignait pas encore ou n'avait pas encore identifié.

- **Reprise en fin d'année des Cafés Réseau** : au mois de novembre, nous avons relancé la démarche des Cafés Réseau, c'est-à-dire de courts webinaires thématiques à récurrence mensuelle. Pour cette fin d'année, nous avons travaillé avec la CRESS et le service FSE+ pour discuter autour de la thématique de l'ESS.
- **Tenue d'un stand** : lors des foires de rentrée en septembre (foire de Châlons en Champagne et de Sedan) nous avons tenue sur une journée ou sur une demi-journée un stand pour faire connaître auprès du grand public les fonds européens et les projets à proximité qui ont été financés par les fonds européens. Pour cela, nous avons réalisé des supports de valorisation de projets et des animations autour du FEADER et de LEADER.;

**Type d'activité : Participation et contribution aux activités du réseau européen de développement rural (ENRD) ainsi qu'au RNAR Art 54 (3)(b)(vii)**

**Cibles** : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Le Réseau Rural National est le principal interlocuteur et contributeur du Réseau Rural Européen.

**Actions réalisées en 2024 :**

**FAITS MARQUANTS :**

- **Participation** lors de l'Assemblée Générale du Réseau National Agricultures et Ruralités les 9 et 10 décembre et **intervention en plénière pour illustrer les actions menées à l'échelle régionale.**

**MAIS AUSSI...**

- **Travail avec le RNAR sur la refonte du site** : nous avons fait partie des réseaux régionaux sélectionnés pour le travail de refonte du site du Réseau National Agricultures et Ruralités et ainsi, nous avons pu travailler sur le public cible du nouveau site et à sa nouvelle arborescence.

**OBJECTIF 4 « INNOVER » : FAVORISER L'INNOVATION DANS L'AGRICULTURE, LA PRODUCTION ALIMENTAIRE, LA FORESTERIE ET LES TERRITOIRES RURAUX ART. 54 (2) D**

**Type d'activité : Identification d'exemples de projets innovants couvrant toutes les priorités des programmes de développement rural et offre de mises en réseau pour les conseillers et les services de soutien à l'innovation (PEI-AGRI, Groupes Opérationnels (GO), services de soutien à l'innovation) Art 54 (3)(b)(iv)**

Ce champ d'activité est essentiellement investi par le Réseau Rural National, en particulier à travers l'accompagnement du programme PEI-AGRI et le comité consultatif qui y est spécifiquement consacré et qui se charge d'organiser des réunions d'information et des formations de niveau national. Le Réseau Rural Grand Est peut également mener des actions collectives d'accompagnement de la mise en œuvre du PEI en Grand Est.

**Actions réalisées en 2024 :**

## FAITS MARQUANTS :

- **Comité de sélection PEI 04/07** : nous avons participé à au comité de sélection des GO PEI pour la nouvelle programmation pour entamer un travail collaboratif entre les services instructeurs du FEADER, ceux de la Région et l'équipe du RRAGE pour valoriser les projets sélectionnés.
- **Comité consultatif PEI 09/09** : participation au comité qui a eu lieu au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Cela a été l'occasion de rencontrer les référents PEI d'autres Régions françaises pour commencer un travail collaboratif mais également d'échanger sur les différences de mise en œuvre et voir comment faire émerger des projets transrégionaux.

## **4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]**

### **1/ Au travers de ses actions, le Réseau Rural Régional contribue à la publicité des PDR,**

permettant d'accroître la notoriété des fonds européens et de faire connaître le soutien accordé par l'Union européenne aux projets qui contribuent au développement rural en Grand Est.

Différents outils ont été utilisés ou créés par nos soins pour accroître et améliorer le Réseau et son fonctionnement :

- Alimentation d'une chaîne YouTube pour la diffusion des webinaires et vidéos de valorisation des projets LEADER et autres ;
- Appui à la construction du futur site internet Be Europe En Grand Est ;
- Publication d'informations sur la page du Réseau : offre d'emploi, article de valorisation de projet, information de séminaire/webinaire en lien avec le sujet des ruralités ;
- Présentation du Réseau Rural et Agricole, de ses activités et du FEADER lors d'évènements régionaux, nationaux et européens ;

### **2/ Par ailleurs, en complément des actions du Réseau Rural régional, l'AG a mené différentes actions de communication en 2024**

Un accent particulier a été mis sur la communication à l'attention du grand public afin de valoriser l'action des fonds européens en Grand Est, et la poursuite d'actions d'information ciblées vers certains porteurs de projets en fonction de l'avancement des programmes. Ce plan d'actions couvre l'ensemble des programmes gérés par la Région Grand Est.

Les sites internet :

- L'animation du site [beurope.grandest.fr](http://beurope.grandest.fr) :

Le site internet a vocation à informer les acteurs du territoire sur les potentialités des programmes européens 2014-2022, augmenter la notoriété des programmes européens en faisant connaître les réalisations concrètes et leurs actualités, et permettre aux bénéficiaires potentiels et aux bénéficiaires effectifs de trouver les outils nécessaires à une demande de subvention ou à la bonne gestion de celle-ci. En 2024, le site a enregistré 38 551 visites.

Les réseaux sociaux de la Délégation aux Fonds Européens :

- **La page Facebook** Be Europe en Grand Est, qui rassemble à raison de 2 à 5 publications par semaine des informations sur l'intervention des fonds européens, des programmes Erasmus+ ou INTERREG sur le territoire régional, a été mise en ligne en septembre 2016. Elle est visible à l'adresse : <https://www.facebook.com/BeEuropeenGE/>
- **Ce réseau social a été complété pour élargir le public cible par la création d'un compte LinkedIn** qui présente le même nombre de publication que le compte FB à l'adresse suivante : <https://www.linkedin.com/company/be-europe-en-grand-est/>. Il comptabilisait 1 345 abonnés au 31 décembre 2024.
- Les réseaux sociaux Be Europe en Grand Est ont été une nouvelle fois élargi avec la **réactivation du compte Instagram** pour atteindre le public cible « jeunesse ». Le compte comptabilisait 148 abonnés au 31 décembre 2024 pour 78 publications. Le compte est accessible à l'adresse URL suivante : [https://www.instagram.com/beeurope\\_en\\_grandest/](https://www.instagram.com/beeurope_en_grandest/)
- **La chaîne You Tube** <https://www.youtube.com/@beeuropeengrandest/> de la DFE a également pour objectif de faire connaître l'action de l'Union Européenne sur le territoire de la Région Grand Est. En 2024, 1 vidéos a été publiée. La chaîne enregistre 2 265 vues (soit 54 heures de visionnages) et 14 abonnés supplémentaires sur l'année 2024.

## **5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

## **6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

## **7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS  
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.



## **9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

**10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

## **11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES**

Voir annexe relative au suivi

## Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

<b>Domaine prioritaire 1A</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2024			0,20	70,96	0,28
		2014-2023			0,11	39,03	
		2014-2022			0,11	39,03	
		2014-2021			0,11	39,03	
		2014-2020			0,15	53,22	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1B</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2024			5,00	83,33	6,00
		2014-2023			3,00	50,00	
		2014-2022			3,00	50,00	
		2014-2021			3,00	50,00	
		2014-2020			3,00	50,00	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
				2014-2016			
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2024			55,00	11,00	500,00
		2014-2023			55,00	11,00	
		2014-2022			55,00	11,00	
		2014-2021			55,00	11,00	
		2014-2020			55,00	11,00	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2024	11,80	96,42	11,80	96,42	12,24
		2014-2023	11,06	90,37	11,06	90,37	
		2014-2022	12,48	101,98	11,41	93,23	
		2014-2021	12,96	105,90	9,70	79,26	
		2014-2020	9,94	81,22	7,26	59,32	
		2014-2019	9,71	79,34	5,23	42,74	
		2014-2018	6,86	56,06	2,60	21,25	
		2014-2017	4,81	39,30	1,58	12,91	
		2014-2016	2,04	16,67	0,56	4,58	
		2014-2015	0,02	0,16	0,02	0,16	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	46 683 008,65	100,26	44 325 530,51	95,19	46 563 963,45
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	46 683 008,65	100,26	44 325 530,51	95,19	46 563 963,45
M04	O2 - Total des investissements	2014-2024			142 300 969,81	113,07	125 848 549,85
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			44 325 530,51	95,19	46 563 963,45
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2024			1 418,00	96,40	1 471,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2024	5,76	122,76	5,76	122,76	4,69
		2014-2023	5,27	112,31	5,27	112,31	
		2014-2022	4,81	102,51	4,59	97,82	
		2014-2021	4,02	85,67	3,49	74,38	
		2014-2020	3,41	72,67	2,90	61,80	
		2014-2019	2,80	59,67	2,45	52,21	
		2014-2018	2,37	50,51	1,96	41,77	
		2014-2017	2,69	57,33	1,66	35,38	
		2014-2016	2,21	47,10	0,42	8,95	
		2014-2015	0,33	7,03	0,33	7,03	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	16 040 818,72	99,92	14 222 306,20	88,59	16 053 440,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	16 040 818,72	99,92	14 222 306,20	88,59	16 053 440,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2024			37 789 413,00	188,32	20 066 800,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			14 222 306,20	88,59	16 053 440,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2024			692,00	122,70	564,00

Domaine prioritaire 2C+							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2C+	Total des investissements en faveur d'une gestion efficace et durable des forêts (€) (P2C) (€)	2014-2024			18 740 564,77	64,18	29 199 245,92
		2014-2023			13 595 972,94	46,56	
		2014-2022			12 643 687,27	43,30	
		2014-2021			10 301 558,58	35,28	
		2014-2020			9 393 258,00	32,17	
		2014-2019			6 992 950,00	23,95	
		2014-2018			5 548 701,43	19,00	
		2014-2017			536 984,63	1,84	
		2014-2016			232 500,00	0,80	
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2C+	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	9 075 753,17	90,06	7 063 638,54	70,09	10 077 280,80
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	1 157 648,75	100,00	1 141 234,05	98,58	1 157 648,58
M04	O2 - Total des investissements	2014-2024			1 782 061,25	76,97	2 315 297,17
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	7 758 147,86	88,59	5 839 745,49	66,68	8 757 852,11
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			5 839 745,49	66,68	8 757 852,11
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	159 956,56	98,87	82 659,00	51,09	161 780,11

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2024					0,00	
		2014-2023						
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	2014-2015	0,01						
	Total des investissements (public et privé) dédiés à la transformation et la commercialisation (euros)	2014-2024				18 903 559,90	81,58	23 170 836,78
		2014-2023				12 000 815,89	51,79	
		2014-2022				7 309 144,71	31,54	
		2014-2021				4 229 559,15	18,25	
		2014-2020				3 662 124,00	15,80	
		2014-2019				2 660 262,00	11,48	
		2014-2018				1 248 480,00	5,39	
		2014-2017				520 912,37	2,25	
		2014-2016				384 931,00	1,66	
2014-2015				27 476,00	0,12			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	8 668 965,84	93,53	7 282 174,34	78,57	9 268 334,71	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	8 668 965,84	93,53	7 282 174,34	78,57	9 268 334,71	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2024			18 903 559,90	81,58	23 170 836,78	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2024			144,00	124,14	116,00	

Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2024			18,35	139,76	13,13	
		2014-2023			18,35	139,76		
		2014-2022			17,79	135,50		
		2014-2021			15,93	121,33		
		2014-2020			13,67	104,12		
		2014-2019			13,27	101,07		
		2014-2018						
		2014-2017			5,79	44,10		
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2024				19,24	134,45	14,31
		2014-2023				19,24	134,45	
		2014-2022				18,64	130,26	
		2014-2021				16,74	116,98	
		2014-2020				14,37	100,42	
		2014-2019				14,35	100,28	
		2014-2018				11,69	81,69	
		2014-2017				6,66	46,54	
		2014-2016						
		2014-2015				0,30	2,10	
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2024				19,49	133,45	14,60
		2014-2023				19,49	133,45	
		2014-2022				18,90	129,41	
		2014-2021				16,97	116,20	
		2014-2020				14,57	99,76	
		2014-2019				14,56	99,69	
		2014-2018				12,16	83,26	
		2014-2017				10,48	71,76	
		2014-2016						
		2014-2015				3,49	23,90	
Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de l'eau (euros)	2014-2024						0,00	
	2014-2023							
	2014-2022							
	2014-2021							
	2014-2020							
	2014-2019							

		2014-2018					2 504 683,99	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de la biodiversité (euros)	2014-2024				2 281 680,02		91,10
		2014-2023				1 895 602,79		75,68
		2014-2022				1 448 841,46		57,85
		2014-2021				1 141 406,83		45,57
		2014-2020				838 472,00		33,48
		2014-2019				555 746,00		22,19
		2014-2018				377 028,06		15,05
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
<b>P4</b>	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	138 664 535,56	96,34	118 934 811,22	82,64	143 925 885,29	
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	77 309,62	50,02	77 309,62	50,02	154 549,22	
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			77 309,62	50,02	154 549,22	
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2024			55,00	11,00	500,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	18 695 756,40	82,60	11 251 301,73	49,71	22 633 049,31	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2024			22 144 395,05	43,20	51 259 785,54	
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2024			177,00	60,00	295,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	11 767 281,86	100,90	9 343 286,16	80,12	11 662 112,02	
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	37 999 387,15	100,23	32 364 861,68	85,37	37 910 486,44	
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2024			7 563,67	25,21	30 000,00	
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	29 194 036,65	95,30	25 449 037,65	83,07	30 635 221,33	
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2024			8 555,66	106,95	8 000,00	

M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2024			6 692,67	95,61	7 000,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	40 426 676,79	100,00	40 026 267,24	99,01	40 426 326,67
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2024			-1 045,50	-7,11	14 712,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2024			-756,34	-75,63	1 000,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2024			-556,54	-5,06	11 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	504 087,09	99,99	422 747,14	83,86	504 140,30

Domaine prioritaire 5C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2024	29 633 551,96	186,27	29 633 551,96	186,27	15 909 260,80
		2014-2023	29 346 132,59	184,46	29 346 132,59	184,46	
		2014-2022	28 147 292,72	176,92	28 147 292,72	176,92	
		2014-2021	11 519 404,16	72,41	11 519 404,16	72,41	
		2014-2020	11 519 404,16	72,41	11 519 404,16	72,41	
		2014-2019	5 723 233,00	35,97	5 723 233,00	35,97	
		2014-2018	5 723 233,00	35,97	5 723 233,00	35,97	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	11 000 032,14	127,03	10 680 652,61	123,35	8 659 110,74
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	831 124,20	91,35	511 744,68	56,25	909 827,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2024			780 973,71	42,92	1 819 654,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2024			21,00	72,41	29,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	10 168 907,94	131,22	10 168 907,93	131,22	7 749 283,74
M06	O2 - Total des investissements	2014-2024			28 852 578,25	204,78	14 089 606,80
M06	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2024			6,00	100,00	6,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2024			6,00	100,00	6,00

Domaine prioritaire 5D							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
5D	Nombre de plans climat visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou les émissions d'amoniac (nombre d'opérations)	2014-2024			11,00	100,00	11,00
		2014-2023			11,00	100,00	
		2014-2022			11,00	100,00	
		2014-2021					
		2014-2020			8,00	72,73	
		2014-2019			8,00	72,73	
		2014-2018			5,00	45,45	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5D	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	1 075 736,72	111,28	1 075 736,71	111,28	966 667,44
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	1 075 736,72	111,28	1 075 736,71	111,28	966 667,44
M07.1 M07.2 M07.3 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2024			11,00	100,00	11,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2024			75,00	277,78	27,00	
		2014-2023			75,00	277,78		
		2014-2022			68,00	251,85		
		2014-2021			54,00	200,00		
		2014-2020			32,00	118,52		
		2014-2019			10,00	37,04		
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2024				53,63	110,90	48,36
		2014-2023				52,33	108,21	
		2014-2022				47,13	97,46	
		2014-2021				27,54	56,95	
		2014-2020				24,49	50,64	
		2014-2019				10,87	22,48	
		2014-2018				8,91	18,43	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2024				28,74	103,06	27,89
		2014-2023				28,74	103,06	
		2014-2022				28,74	103,06	
		2014-2021				28,74	103,06	
		2014-2020				28,74	103,06	
		2014-2019				28,74	103,06	
		2014-2018				28,74	103,06	
		2014-2017				28,74	103,06	
		2014-2016				28,74	103,06	
		2014-2015				28,74	103,06	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	68 542 245,77	123,31	30 798 852,16	55,41	55 583 364,35	
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	568 320,43	52,72	511 785,83	47,48	1 077 965,73	

M06	O2 - Total des investissements	2014-2024			1 346 756,50	49,97	2 694 914,32
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	53 944 464,85	127,76	19 049 031,76	45,11	42 223 627,98
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2024			996 123,00	110,90	898 233,00
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2024			76,00	85,39	89,00
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2024			24,00	100,00	24,00
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2024			12,00	75,00	16,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	14 029 460,49	114,23	11 238 034,57	91,50	12 281 770,64
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2024			533 773,00	103,04	518 000,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2024			5,00	100,00	5,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			191 590,48	84,96	225 508,94
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			8 546 326,53	92,17	9 272 248,82
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			225 591,37	89,29	252 640,18
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			2 274 526,19	89,85	2 531 372,70

## Documents

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Total de contrôle</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP042	Annexe financière (systèmes)	18-08-2025		Ares(2025)6701552	4264784453	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP042_fr.pdf	19-08-2025	nderoima
Alsace_Résumé Citoyen_RAMO 2025 sur 2024	Résumé à l'intention des citoyens	30-06-2025		Ares(2025)6701552	4043113037	Alsace_Résumé Citoyen_RAMO 2025 sur 2024	19-08-2025	nderoima

